Relater et représenter le sacre de Reims dans les Grandes chroniques de France

Franck Collard

▶ **To cite this version:**

Franck Collard. Relater et représenter le sacre de Reims dans les Grandes chroniques de France. Les sacres des rois de France à Reims (816-1925). Bilan et perspectives., Nov 2017, Reims, France. p. 21-37. hal-03117132

HAL Id: hal-03117132
https://hal.parisnanterre.fr/hal-03117132

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Relater et représenter le sacre de Reims dans les *Grandes chroniques de France*

Franck Collard, *Université Paris Nanterre*

A l'orée de cette communication, j'aimerais évoquer la mémoire de mon maître Bernard Guenée, disparu en 2010 sans avoir pu terminer l'ouvrage qu'il avait commencé sur l'œuvre du moine Primat, le *Roman des roys*, mieux connu sous le titre que lui donna l'imprimerie à la fin du XV^e^ siècle, les *Grandes chroniques de France*. Grâce aux efforts et au talent de Jean-Marie Moeglin, son héritier spirituel, Bernard Guenée a pu livrer *post mortem* les résultats de sa dernière recherche historique[1]. Avec son acuité légendaire, le grand médiéviste avait découvert de nouvelles clefs de lecture et perspectives d'interprétation d'un texte que l'on croyait archi-connu. À un niveau plus modeste, c'est dans son sillage que se place la présente intervention.

Commandées par saint Louis à l'abbaye de Saint-Denis et offertes à son successeur Philippe III en 1274 dans une version qui allait jusqu'à 1223, les *Grandes chroniques de France* sont tenues pour le réceptacle de la mémoire officielle de la monarchie très-chrétienne. Continuées et mises à jour jusqu'en 1461 par des religieux du monastère, sauf pour la période 1350-1422[2], elles véhiculent l'idéologie de la royauté. Le sacre en est un des piliers. Curieusement, pourtant, les chercheurs qui se sont intéressés à l'œuvre produite à Saint-Denis ou à la royauté sacrée n'ont guère prêté attention à la manière dont l'onction et le couronnement des souverains français avaient été traités par les auteurs dionysiens.

Le sujet mérite d'être examiné car il met en jeu la perception par un des hauts lieux de la royauté française, l'abbaye de Saint-Denis, d'une cérémonie illustrant un autre haut lieu, Reims, rival et partenaire. J'ai choisi d'envisager non seulement le traitement textuel reçu par le sacre dans les *Grandes chroniques* dans leur format d'impression *princeps* de 1477, soit le récit des origines à 1461 contenu dans les dix tomes édités par Jules Viard[3], la relation du chancelier Pierre d'Orgemont[4], la chronique de l'archevêque de Reims Jean Juvénal des Ursins[5] et celle du moine de Saint-Denis Jean Chartier[6], mais aussi de prendre en compte son traitement iconographique en limitant toutefois l'examen à deux copies de prestige, car de commande monarchique, du texte des *Grandes chroniques* dans sa version allant jusqu'à 1380 : les manuscrits français de la BnF 2813, réalisé pour Charles V[7], et 6465, réalisé pour Charles VII avec, en ce dernier cas, le concours de Jean Fouquet[8], et dans les deux cas une étroite adéquation des images au texte.

Après m'être interrogé sur la place occupée par le sacre dans le récit et ses illustrations, je procéderai à une enquête lexicale, narratologique et formelle, pour finir par une analyse idéologique de l'approche dionysienne du sacre, approche bien moins amène pour la cérémonie rémoise que ce à quoi pourrait s'attendre le lecteur d'une œuvre à la gloire de la monarchie très-chrétienne.

1-Considérations quantitatives : quelle place pour le sacre dans le récit et l'illustration des *Grandes chroniques de France* ?

a)une relative discrétion textuelle

Le récit des *Grandes chroniques* allant des origines franques à la mort de Charles VII, compte comme 58 rois de France depuis le mythique Pharamond. À partir de Clovis, dont le baptême fut associé à une onction sacrale par Hincmar dans sa *Vita Remigii*, au IX^e^ siècle[9], tout règne était censé débuter par un sacre. Le texte des *Grandes chroniques* devrait donc contenir plus de cinquante mentions de cérémonies sacrales. Or, il ne commence à en relater que pour Pépin le Bref[10], ce qui à nos yeux est exact, mais ne laisse pas d'être surprenant pour un moine des années 1270 qui a lu Aimoin de Fleury, lui-même parfaitement au fait de la *Vita Remigii* d'Hincmar[11]. Le récit du règne de Clovis confère à son onction une dimension strictement baptismale[12]. Primat n'imagine par ailleurs nul sacre pour le roi cher aux Dionysiens qu'est Dagobert pourtant reconnu à Reims roi des *regna Francorum* par les Grands[13]. Concernant les rois carolingiens et robertiens, l'auteur

signale en revanche presque systématiquement la cérémonie royale, à l'exception de Charles le Simple et de Robert I[er], mais sans jamais y consacrer plus que quelques lignes, parfois quelques mots[14]. S'agissant des premiers Capétiens, même brièveté. À propos d'Hugues Capet, Primat renvoie curieusement son lecteur à un passage inexistant[15]. Silence étonnant concernant les sacres d'Henri et de Philippe I[er]. Puis, à partir de Louis VI, dont le sacre est le premier à être relaté avec une certaine ampleur (on y reviendra)[16], le moine chroniqueur, hormis le sacre anticipé de 1129, consacre toujours au couronnement des monarques un passage tantôt bref, y compris pour des souverains aussi importants que Louis IX, tantôt de quelque importance, par exemple pour la cérémonie de 1179 ou celle de 1271[17]. Exception notable et mal explicable, l'absence de tout récit sur le sacre de Philippe le Bel. Les rois Valois ont droit quant à eux à des relations systématiques mais pas forcément très étendues[18]. Celle qui a trait à Jean le Bon est fort succincte. Aussi curieux que cela puisse paraître, celle qui concerne Charles VII, rapportée par le moine de Saint-Denis Jean Chartier, n'occupe pas non plus une place très grande.

Au total, les *Grandes chroniques* narrent seulement vingt-huit cérémonies royales, à peu près aussi nombreuses de 751 à 986 que de 987 à 1322, et n'en omettent pas beaucoup : cinq, pour les monarques ayant effectivement régné. Mais que ce soit Primat ou ses successeurs, nul ne se répand en descriptions abondantes, même dans la dernière période où, pourtant, les cérémonies du pouvoir sont devenues des objets de récit très féconds. Une statistique effectuée sur le dernier volume de l'édition imprimée en 1493 par Vérard permet d'évaluer à 0,22% de la masse narrative dudit volume qui va de 1364 à 1461 l'espace occupé par les récits des sacres de Charles V et de ses deux successeurs. Le résultat serait sans nul doute plus faible encore pour les sacres antérieurs. La cérémonie ne passionne pas les moines de Saint-Denis.

b)une présence iconographique liée aux commanditaires des manuscrits enluminés

Avec les miniatures des manuscrits pris en compte, les comptages donnent des résultats liés non seulement au texte à illustrer mais aussi à la volonté des commanditaires dont l'investissement dans le programme iconographique ne fait pas de doute, surtout s'agissant de Charles V. On peut s'attendre à ce que les deux monarques aient désiré que soit mis en image une cérémonie essentielle de la royauté. En est-il ainsi ?

Le ms. 2813 présente 193 images événementielles. Quinze (environ 7,5%) représentent des couronnements royaux français, dont dix rémois. La copie luxueuse des *Grandes chroniques* est d'ailleurs placée sous le signe du sacre puisque son premier feuillet, ajouté après-coup, représente celui de Charles VI[19] (ico. 1). Chaque roi Valois a droit à sa miniature sacrale, avec même une double miniature pour représenter la cérémonie conjointe accomplie pour Charles V et Jeanne de Bourbon (ico. 2)[20]. Pour les dynasties antérieures, aucun Mérovingien – ce qui est pleinement conforme au texte de Primat, l'onction de Clovis dans sa cuve est uniquement baptismale. Au titre des Carolingiens, Charlemagne (premier prince doté d'une miniature de sacre royal, ico. 3)[21], Louis IV (ico. 4)[22] et Lothaire (ico. 5)[23]. Les sacres capétiens n'arrivent visuellement qu'avec Louis VI (ico. 6)[24] et comptent de nombreux trous, en sus des oublis du texte : pas de sacre de Louis VII, ni de Louis VIII, ni de Charles IV. Mais, globalement, le manuscrit des *Grandes chroniques* commandé par le roi Charles le Sage offre une visibilité importante au sacre des rois.

Le ms. 6465 est à première vue moins riche avec ses huit miniatures sacrales, mais il l'est davantage si on rapporte ce nombre au total bien plus faible des images événementielles : 75, pour 51 miniatures car certaines comportent deux scènes différentes. Sans doute les conditions de travail de Fouquet expliquent-elles en partie la situation[25]. Le premier couronnement royal représenté est celui de Louis IV (ico. 10)[26], puis sont figurés ceux de Lothaire (ico. 11)[27], Louis VI (ico. 12)[28], Philippe Auguste (ico. 13)[29], Louis VIII et Blanche de Castille (ico. 14)[30], Louis IX (ico. 15)[31], Louis X (ico. 16)[32] et Charles VI (ico. 17)[33], qui fournit la dernière image. Assez curieuse distribution à quoi il faut ajouter la représentation du couronnement d'une reine seule, Marie de Brabant, seconde épouse de Philippe III[34].

Il apparaît donc que si le texte des *Grandes chroniques de France* ainsi que l'illustration de deux de leurs copies les plus fameuses donnent une certaine place au sacre, celui-ci n'y occupe pas pour autant un espace textuel ou visuel aussi développé qu'on pourrait croire. La mention de la sépulture des monarques à Saint-Denis est bien plus systématique. Mais il faut passer au niveau qualitatif pour mieux percevoir le traitement réservé à la cérémonie sacrale.

2-Observations qualitatives : les mots, les éléments narratifs, les objets et les gestes

a)les mots désignant la cérémonie et son objet phare

Un simple coup d'œil sur le lexique employé pour désigner la cérémonie fait apparaître un résultat du plus haut intérêt : l'écrasante domination du mot « couronnement » et de ses dérivés par rapport aux mots appartenant au champ sémantique de l'onction. Sur les 28 récits, seuls deux ne décrivent les choses qu'en terme de sacre, dix avec la double formule « sacre et couronnement », seize enfin en terme unique de couronnement. On voit bien que ce qui retient les auteurs dionysiens comme d'ailleurs les non-dionysiens, c'est le symbole du pouvoir qu'est la couronne, dont la remise signifie véritablement l'entrée en royauté. L'onction revêt une signification moins proprement monarchique et, on va y revenir, moins dionysienne.

Le corpus iconographique renforce cette impression. Dans l'un comme dans l'autre manuscrits considérés, pas une miniature représentant la cérémonie qui nous retient ne correspond au moment de l'onction. L'objet-phare des peintures, en positions centrale, est la couronne le plus souvent soutenue au-dessus de la tête du nouveau monarque par des mains plus ou moins nombreuses : douze pour représenter les douze pairs (couronnement de Charles VI en tête du ms. 2813, ico. 1), mais seulement dix, et uniquement ecclésiastiques, pour le couronnement de Louis IV (ico. 4), comme pour celui de Philippe Auguste (ico. 7). À cet égard, dans ce manuscrit, la présence des pairs laïques est bien ignorée avant la figuration du couronnement de Louis IX (ico. 8) et même ensuite, la visibilité des clercs demeure bien supérieure, jusqu'à la repésentation du couronnement de Charles V où bien au contraire, la prédominance a été donnée aux frères du souverain (ico. 2). Le manuscrit commandé par Charles VII visualise sans doute moins puissamment la couronne, ne serait-ce qu'à cause des partis-pris picturaux de Fouquet, désireux de représenter le paysage naturel et monumental qui noie un peu la scène de couronnement (ico. 10). Mais le peintre a toujours le souci de mettre en image le moment du couronnement, accompli non pas sur la tête du souverain trônant, comme dans l'autre manuscrit, mais du souverain agenouillé, parfois aux côtés de la reine en pareille posture (ico. 14), parti suivi seulement pour représenter le sacre de Philippe VI dans l'autre manuscrit (ico. 9).

Il manque en revanche l'autre objet-phare, la sainte ampoule. Cet objet et son contenu ainsi que les gestes effectués lors de son emploi sont escamotés, quoiqu'ils aient été parfaitement représentables et par ailleurs souvent représentés, notamment dans le manuscrit de l'*ordo* que Charles V fit faire l'année d'après son avènement[35]. Ici, c'est bien la couronne qui est l'objet central, avec une évidente évolution qui fait passer le spectateur d'une vision participative de la royauté, avec des prélats et grands princes soutenant la couronne, symbole de consensus et d'unité autour d'un roi rassembleur – c'est l'idéologie monarchique chère à Charles V, soucieux de recoudre la société politique et de gouverner collégialement – à une vision plus solitaire et verticale privilégiant le lien du souverain avec le Ciel dont l'archevêque consécrateur est le représentant.

b)les éléments constitutifs des récits et des scènes

Nous avons déjà abordé, à partir du rôle et de la position des personnages par rapport à la couronne, la majeure partie des composantes des images. Signalons l'omniprésence de l'azur fleurdelysé dans le manuscrit 6465 (ico. 17), la stylisation du cadre monumental, en rien conforme

à ce qu'était la cathédrale de Reims, mais un souci d'exactitude quant aux présents aux sacres importants (ico. 13, présence d'Henri le Jeune), et, dans le manuscrit 2813, la visibilité donnée aux crosses épiscopales (couronnement de Lothaire, ico. 5) ainsi que la similitude d'un décor quasi interchangeable.

Assez peu détaillés, on l'a vu, à une exception pleine de sens sur laquelle la troisième partie s'attardera, les récits contiennent des éléments narratifs revenant souvent d'un couronnement à l'autre. L'année, le jour, le lieu (avec des oublis et des erreurs[36]), le titre du consécrateur, l'âge du couronné, les principaux présents et leur rôle (mais celui des laïques est très estompé, voir le récit du sacre de 1108) sont indiqués dans une mesure croissante au fil des siècles et en fonction des besoins – la présence et l'acclamation du roi associé d'Angleterre Henri le jeune sont ainsi soulignées au sacre de 1179, la liste des barons présents le jour de la Trinité 1364 est soigneusement déroulée dans la *Chronique de Jean II et Charles V*. Mais le rituel sacral n'est presque jamais exposé, on se contente d'un « selon la maniere accoutumée »[37]. Il est signalé que Jean II a fait des chevaliers, c'est la première mention de cet à-côté[38]. L'itinéraire-retour du souverain n'apparaît que tardivement et le texte néglige toujours, à une exception près (1429), l'étape de Corbeny pourtant essentielle pour la thaumaturgie royale. En revanche, le passage par Saint-Denis, est indiqué, par exemple pour Philippe de Valois, avec une erreur significative, car l'auteur le place avant l'entrée royale parisienne[39]. Sa négligence est vertement reprochée à Charles VI[40]. Et l'épée Joyeuse tenue devant le roi lors du sacre, n'est pas oubliée par le texte dionysien qui en parle pour le couronnement de Philippe Auguste[41] et celui de Philippe III[42]. D'après Michel Pintouin, pour qui sa remise à Louis d'Orléans, frère de Charles VI, en 1380, paraît de mauvais augure, Jean Juvénal des Ursins en fait aussi mention[43].

Sans jamais donner une grande ampleur à l'événement pourtant si important, les *Grandes chroniques de France* racontent et visualisent donc l'acte de couronnement bien davantage que l'onction. Les raisons en sont certes générales – l'objet couronne symbolise au mieux le pouvoir royal – mais il faut maintenant mettre en évidence les enjeux plus dionysiens de ce parti-pris : exalter l'abbaye de Saint-Denis, amoindrir l'éclat des lieux monarchiques concurrents, au premier rang desquels Reims.

3-Réflexion idéologique : le peu amène regard dionysien sur le sacre de Reims

a)la question des prérogatives sacrales rémoises : entre silence et contestation

Sans ouvertement s'en prendre, bien sûr, aux privilèges sacraux acquis et consolidés au moment où il écrit, Primat sème dans son récit les indices plus ou moins marqués d'une certaine réserve, pour dire le moins. Le premier est le silence observé au moment où il le relate, sur ce qui fonde la prérogative rémoise : le baptême-sacre Clovis. Pour Primat c'est purement et simplement un baptême : « quant li rois fu baptiziez et li offices dou baptizement fu parfez, il eissi de l'eglise liez et haliegres ; à Paris s'en torna »[44]. Certes en donnant la parole à Hincmar dans le discours prononcé à l'occasion du couronnement messin de Charles le Chauve en 869, l'auteur du *Roman aux roys* évoque cette tradition rémoise mais c'est dans une variante qui n'a pas été consacrée par l'imprimerie[45]. Deuxième indice, l'autre précédent important fondant le privilège rémois, le sacre de Louis le Pieux en 816 en la cité de saint Remi, n'est absolument pas marqué comme fondateur. Si, dans son discours, Hincmar rappelle que « li pius empereres fu coronez a Rains par la main du pape Estiene devant l'autel Nostre Dame », le récit du couronnement lui-même donne lieu, sous la plume minimaliste de Primat, à une tournure périphrastique assez étonnante : « porta li empereres corone en l'eglise tant come l'on celebra la messe ». Puis vient une formulation encore plus curieuse pour désigner l'acte du pontife, si c'est bien du sacre qu'il s'agit : « la besoigne pour quoi il estoit venuz »[46]. La miniature du manuscrit 2813 illustrant le sacre du fils de Charlemagne ne correspond pas aux événements de 816, décidément peu

valorisés. Troisième indice plus explicite : la complaisance donnée par Primat, qui utilise ici l'*Historia Ludovici* de Suger, abbé de Saint-Denis, à l'épisode bien connu de l'incident d'Orléans, quand des messagers de l'archevêque de Reims firent irruption une fois terminé le sacre de Louis VI accompli par l'archevêque de Sens (consécrateurs de plusieurs rois au X^e^ siècle, Primat ne se prive pas de le signaler) pour contester le droit de ce dernier à oindre le nouveau monarque au nom des prérogatives du successeur de saint Remi[47]. Non seulement l'auteur relate l'esclandre avec moins d'économie qu'il n'en met à rapporter l'usage de la sainte Ampoule, mais les illustrateurs de Charles V (f. 191, ico. 6) et de Charles VII (f. 183, ico. 12) ont reproduit la scène, qui tourna au désavantage de l'Eglise de Reims puisque, même s'ils étaient arrivés à temps, ses messagers eussent été déboutés de leur demande par une argumentation développée dans la lettre circulaire d'Yves de Chartres[48]. Ce refus du monopole rémois habite toujours les moines dionysiens à la fin du XIII^e^ siècle. La preuve en est cette incise faite dans le récit du sacre de Philippe III. Mentionnant les *regalia*, l'auteur indique que « bien sont tenuz les moines de envoier les au coronement », ajoutant perfidement, « en quelque lieu que il soit »[49]. C'est laisser entendre qu'il pouvait se dérouler ailleurs qu'à Reims, comme le montrent les localisations, données par Primat, de plusieurs cérémonies sacrales avant 1137, et des mains d'un autre consécrateur que l'archevêque de Reims, même si l'auteur n'insiste pas beaucoup sur le rôle des papes auxquels les rois de France sont censés ne rien devoir et même s'il indique que lors de la querelle du couronnement de Marie de Brabant à Paris par le prélat rémois pourtant hors de sa province ecclésiastique, l'archevêque de Sens fut débouté de sa plainte[50].

Est-ce à dire que le monastère réputé fondé par Dagobert aurait eu des velléités sacrales ? Primat ne les expose pas clairement, mais il raconte d'une part le recouronnement de Louis le Pieux à Saint-Denis en 834[51] et d'autre part un épisode relevé avec sagacité par Colette Beaune dans les *Lieux de mémoire*[52] sans qu'elle s'y soit toutefois arrêtée : le second couronnement de Philippe Auguste avec sa femme Elisabeth de Hainaut en l'abbatiale de Saint-Denis. Le fils de Louis VII sacré à Reims l'année précédente était venu à Saint-Denis pour un double couronnement. Pas d'onction à l'horizon, bien sûr, mais un incident rappelant à bien des égards la sainte Ampoule. À cause de la presse populaire, un chevalier du service du roi voulut remettre de l'ordre en menaçant de sa verge l'assistance indisciplinée. Il fit tant et si bien tournoyer celle-ci qu'elle vint s'abattre sur des ampoules remplies d'huile d'olive qui pendaient au grand autel de l'église. Trois se brisèrent et, s'extasie Primat, « respandi l'uile droitement seur le chief le roi et la roine qui estoient desouz à genouz »[53]. C'est donc bien une sorte de nouvelle onction qui s'était accidentellement produite, même si le chrême employé n'avait pas l'origine céleste de celui apporté par la colombe du Saint-Esprit. Il venait cependant bien d'en haut.

c)le récit de sacre, occasion de rappel systématique des privilèges de Saint-Denis

D'une manière plus générale, la position dionysienne s'exprime par le lexique et l'iconographie décrits ci-dessus. Si la couronne et le couronnement sont ainsi mis en exergue, par les mots comme par les images, c'est aussi et surtout pour hausser le prestige de l'abbaye, et ainsi éclipser la gloire et reléguer le rang de Reims. La visée première des auteurs des *Grandes chroniques* est de rappeler sans cesse, face au privilège sacral rémois et à l'un des protecteurs de la lignée royale, saint Remi[54], ceux de saint Denis et de son abbaye en les plaçant au-dessus. Le Saint-Chrême était à Reims, certes, mais tous les autres objets nécessaires au sacre, dont la couronne, se trouvaient au monastère qui abritait aussi la dépouille de la majeure partie des monarques. Il n'est pas fortuit que les illustrateurs des copies royales de l'œuvre étudiée aient chacun choisi de mettre en image la réception des *regalia* par Louis II le Bègue (ico. 18)[55]. La volonté royale d'exalter les insignes du pouvoir rejoint la fierté dionysienne de les conserver. Il n'est pas innocent que ce soit à l'occasion de sacres que le récit, indique par deux fois que la couronne royale était mise en dépôt dans le sanctuaire dionysien depuis Charles le Chauve[56]. L'éclat du monastère se reflète dans celui du diadème monarchique. D'où l'accent mis sur le couronnement plutôt que sur le sacre.

En conclusion, on espère avoir montré que, comme le thème du sacre des rois, le texte des *Grandes chroniques de France* est un objet d'étude inépuisable. B. Guenée l'illustre très bien dans son ouvrage posthume. L'idée majeure de celui-ci se vérifie ô combien s'agissant du passage obligé de la chronique royale qu'est le sacre des monarques. Assez souvent vite expédié, le récit de la cérémonie n'a pas tant pour finalité de glorifier la royauté sacrée que d'affirmer le rôle de Saint-Denis dans les rituels de la royauté. Quoiqu'elles aient été dites « de France », l'orientation et l'identité des *Grandes chroniques* sont ainsi plus dionysiennes que monarchiques, à tout le moins pour ce qui est du texte de Primat. Concernant les sacres des cinq premiers Valois, le texte qui n'est qu'en partie dionysien semble moins attaché au prestige de l'abbaye – le sacre de 1429 ne lui doit même rien du tout, compte-tenu de l'obédience anglo-bourguignonne du monastère – et le sacre lui-même n'a plus, dans l'esprit des penseurs du pouvoir, de dimension institutionnelle. C'est une cérémonie festive, chose nette déjà dans le récit du sacre de 1328[57], et non plus l'acte d'entrée en royauté. Pierre d'Orgemont appelle « roi » le duc de Normandie, héritier de Jean II, sitôt après l'inhumation dionysienne de son père, par conséquent bien avant le sacre[58]. Ce qui est, d'une certaine manière, conférer encore au sanctuaire un rôle prédominant sur celui de Reims, si douloureux que soit ce constat aux médiévistes rémois.

---

[1] Bernard Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle. Primat et le* Roman des roys, Paris, CNRS Editions, 2016.

[2] Sur la fabrication de l'œuvre, outre son éditeur, voir Bernard Guenée, « Les *Grandes chroniques de France* », *Les lieux de mémoire*, *La Nation*, 1, Paris, 1986, p. , et Isabelle Guyot-Bachy, Jean-Marie Moeglin, « Comment ont été continuées les *Grandes Chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 163, livraison 2, 2005, p. 385-433. La phase 1350-1422 est couverte pour la période 1350-1380 par le récit du chancelier ; pour le règne de Charles VI, par la (qui attend son éditeur scientifique) sur la phase allant jusqu'en 1402, celle qui nous intéresse pour le sacre. Mais l'auteur a beaucoup puisé à la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* de Michel Pintoin, si bien qu'elle présente une forte imprégnation dionysienne. Avec le règne de Charles VII, Saint-Denis reprend la main en la personne de Jean Chartier, apointé chroniqueur officiel en 1437.

[3] *Les Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, Paris, 10 vol., 1920-1953.

[4] Pierre d'Orgemont, *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, éd. R. Delachenal, Paris, 4 vol., 1910-1920.

[5] Jean Juvénal des Ursins, *Chronique de Charles VI*, Paris, 1614. Sur la phase postérieure à 1402, c'est une autre œuvre qui fournit le récit. Comme Juvénal a beaucoup puisé à la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* de Michel Pintoin, son œuvre présente une forte imprégnation dionysienne

[6] Jean Chartier, *Chronique du règne de Charles VII*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, 3 vol., 1862.

[7] Voir principalement Anne D. Hedeman, *The Royal Image: Illustrations of the Grandes Chroniques de France, 1274-1422,* Berkeley: University of California Press, 1991, 3^e partie.

[8] Erik Inglis, « Fouquet peintre d'histoire », *Fouquet, peintre et enlumineur du XV^e s.*, sd. Fr. Avril, Paris, 2003, p. 70-75 et « Image and Illustration in Jean Fouquet's *Grandes chroniques de France* », *French Historical Studies*, 26-2 (2003), p. 185-224 ; Fr. Avril, M.-Th. Gousset, B. Guenée, *Les miniatures de Fouquet*. Les *Grandes Chroniques de France*, Paris, 1987.

[9] Sur ces aspects abordés depuis longtemps par de nombreux historiens, nous nous limitons à renvoyer à Voir Jacques Le Goff, « Reims ville du sacre », *Les lieux de mémoire, la Nation,* 1, 1986, p. 89-184.

[10] *Grandes chroniques de France*, II, 243 : « enoinz fu et sacrez en la cité de Soisons par la main saint Boniface… »

[11] Sur les sources de Primat, voir les introductions aux différents tomes de l'édition Viard.

[12] *Grandes chroniques de France*, I, 72.

[13] *Id.*, II, 29.

[14] *Id.*, II, 259 ; IV, 52-53 ; 265 ; 286 ; 304 ; 320 ; 326 ; 350 ; 365.

[15] *Id.*, V, 3 : « coronez en la maniere que vous avez oï »

[16] *Id.*, V, 146-7.

[17] Pour Louis VII et ses successeurs capétiens, récits en V, 271 ; VI, 95 ; VII, 2 ; 33 ; VIII, 38-40 ; 320 ; 335 ; 366.

[18] Dans les *Grandes chroniques*, voir IX, 78-79 ; dans la chronique de Pierre d'Orgemont, voir I, 25 et II, 1 ; dans celle de Jean Juvénal des Ursins, éd. de 1614, voir p. 6-7 ; enfin, dans celle de Jean Chartier, voir I, 97.

[19] Bnf, ms. fr. 2813, f. 3v.

[20] Bnf, ms. fr. 2813, f. 439.

[21] Bnf, ms. fr. 2813, f. 85v.

[22] Bnf, ms. fr. 2813, f. 168.

[23] Bnf, ms. fr. 2813, f. 171v.

[24] Bnf, ms. fr. 2813, f. 191.

[25] Les représentations sont la conséquence d'un aménagement de l'espace paginal décidé par le copiste de 1420-1430, qui a souvent laissé un vide en début de récit de règne, ce qui invite donc à peindre la scène inaugural dudit règne.
[26] Bnf, ms. fr. 6465, f. 159.
[27] Bnf, ms. fr. 6465, f. 163.
[28] Bnf, ms. fr. 6465, f. 183.
[29] Bnf, ms. fr. 6465, f. 212v.
[30] Bnf, ms. fr. 6465, f. 247.
[31] Bnf, ms. fr. 6465, f. 251v.
[32] Bnf, ms. fr. 6465, f. 326.
[33] Bnf, ms. fr. 6465, f. 457v.
[34] Bnf, ms. fr. 6465, f. 292.
[35] Conservé à Londres, il contient 38 miniatures. Voir *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, I, 2, note.
[36] Par exemple, Primat écrit que Louis II fut sacré à Reims alors que c'est à Compiègne (*Grandes chroniques de France,* IV, 265)
[37] *Grandes chroniques de France,* VI, 95, Philippe Auguste est « coronez à Rains, selonc la maniere et la costume des anciens rois de France » ; VII, 33, à propos du sacre de Louis IX : le consécrateur « enoint et sacra l'enfant et li mist la couronne en la teste et dit les prieres et les paroles qui affierent à dire à tel digneté » ; signalons cependant l'exception de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, passée en partie dans les *Grandes chroniques* à travers le récit de Juvénal des Ursins. Elle s'attarde aux étapes de la cérémonies (éd. Bellaguet, Paris, 6 vol., 1839-1852, I, 22).
[38] *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, I, 25.
[39] *Grandes chroniques de France,* IX, 79. Jules Viard indique qu'en réalité, le roi ne se rendit au sanctuaire qu'après être entré à Paris.
[40] *Chronique de Charles VI*, p. 7.
[41] *Grandes chroniques de France,* VI, 103 : « si come il est droiz et costume au coronemenz des rois ».
[42] *Id.,* VIII, 40 : « si come il est droiz et costume au coronemenz des rois ». Le récit du règne de Philippe le Hardi est encore dû en partie à Primat mais il emprunte aussi aux *Gesta Philippi Regis* d'un autre moine de Saint-Denis, Guillaume de Nangis (voir l'introduction donnée par Viard au t. 8).
[43] *Chronique de Charles VI*, p. 7.
[44] *Grandes Chroniques de France,* I, 72
[45] *Id.,* IV, 177 ; la version du ms Royal 16 G VI du British Museum (citée n. 1) développe le fait que Louis le Pieux dernier était de la lignée de Clovis, baptisé, oint et sacré du saint chrême remis par Dieu à saint Remi, « duquel encore nous avons ».
[46] *Id.,* IV, 53.
[47] *Id.,* V, 147 : « et disoient que la droiture dou coronnement aus rois de France apartient à l'eglise de Reins tant solement, et ceste segnorie et ce privilege en avoit dès le tens le fort roi Clodovée que saint Remis baptisa ; et cete droiture voloit touz jors avoir sauvement et sanz nule fractiom ; et se nus l'an voloit faire tort ne de riens contredire, si fust escommeniez pardurablement ». Voir Jacques Le Goff, « Reims ville du sacre », *op. cit.,* p. 106 et sv.
[48] Reproduite dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 24 vol., 1738, 1904, t. XV, 144-6, *Encycliqua de consecratione Ludovici regis facta Aurelianis* dont la phrase clé est *manifestum est quod Francorum reges non omnes in remensi ecclesia vel a remensibus archiepiscopis sunt consecrati sed multi in multis aliis locis et a multis aliis personis consecrati sunt.*
[49] *Grandes Chroniques de France,* VIII, 40.
[50] *Id.,* VIII, 52-54.
[51] *Id.,* IV, 177 : « refu restabliz devant le cors saint Denys en France … »
[52] Colette Beaune, « Les sanctuaires royaux », *Les lieux de mémoire*, *La Nation*, 1, 1986, p. 57-87.
[53] *Grandes Chroniques de France,* VI, 104 : « et respandi l'uile droitement seur le chief le roi et la roine qui estoient desouz à genouz. Si ne doit-on pas cuider que ceste chose advenist d'aventure mais par divine ordenance, en signe de plenté de dons dou Saint Esperit qui li fu d'amont tramis à espandre et à moultiplier la gloire de son non et la renommée de ses faiz par toutes terres […] Car par l'uile nous sont ces III choses senefiées : renommée, gloire et sapience… »
[54] *Id.*, IV, 253 ; Remi figure avec Pierre et Denis.
[55] BnF, ms. fr. 2813 : f. 160 ; fr. 6465 : f. 151v.
[56]*Grandes Chroniques de France,* IV, 257 : « Et si doit chascuns savoir que tuit li roi de France doivent laienz rendre et offrir aus martyrs leur corones dont il sont coroné au roiaume, ou envoier quant il trespassent de cest siecle car eles sont leur par droit » ; V, 243 : « car bien sachent tuit que les corones aus rois de France sont lor par droit après lor decès », « leur » renvoyant aux saints patrons du monastère. Sur cette prérogative, voir Colette Beaune, « Les sanctuaires royaux », *op. cit.*, p. 68 et *sq*.
[57] *Grandes Chroniques de France,* IX, 78 : on faisait à Reims « très grant appareil pour le coronnement du roy et de la roine, et tant qu'il n'estoit memoire de homme que oncques tel eust veu ».
[58] *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, I, 344.